

Axes stratégiques A.N.P.A.A. 2004 - 2008

PROJET

Une association nationale représentative

Dans le champ de l'addictologie et plus particulièrement dans celui de l'alcoologie, l'A.N.P.A.A. est en France l'un des principaux opérateurs en matière de prévention, de soin et d'accompagnement social. Son expérience, développée depuis 1872, est depuis toujours mise en oeuvre grâce à l'engagement de milliers de bénévoles et de responsables associatifs.

Les compétences professionnelles de ses 1 200 salariés portent sur les produits psychoactifs que sont l'alcool, le tabac, les médicaments psychotropes, les drogues illicites consommés isolément ou associés entre eux. Elles sont au service de la population et notamment des personnes en difficulté sur l'ensemble du territoire, au travers de :

- la conception et de la réalisation d'actions de prévention auprès de publics de toutes origines, de tous âges et dans tous lieux de vie et d'activités : l'école, les centres de formation, les lieux de vie et d'activités : l'école, les centres de formation, les lieux de loisirs, les entreprises, les auto-écoles.... et dans les établissements et services sanitaires et sociaux ;
- la gestion et l'animation de 150 centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA) et de leurs antennes, de 60 consultations en tabacologie et de quelques centres de soins spécialisés en toxicomanie (CSST).

Une légitimité d'action.

Reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire et au titre d'association éducative complémentaire de l'enseignement public, soutenue par l'Etat et l'Assurance Maladie, l'A.N.P.A.A. a toute légitimité pour proposer des orientations en matière d'action sociale et de politique de santé, et pour inscrire son action dans le cadre des politiques publiques sanitaires et sociales qu'elle décline sur l'ensemble du territoire national en fonction des besoins identifiés.

Les axes stratégiques 2004-2008 présentent les fondements de l'action de l'A.N.P.A.A. et leurs applications en termes de projets déclinés pour les cinq années à venir, pour la prévention comme pour le Soin.

Des fondements pour l'action.

L'action de l'A.N.P.A.A. s'appuie sur des valeurs humanistes individuelles et collectives :

- § Le respect et la dignité de chacun reconnu en tant que personne singulière et responsable au travers de ses droits et devoirs envers elle-même, son entourage et la collectivité toute entière ;
- § La solidarité interpersonnelle, intergénérationnelle et collective, fondement de toute vie en société, dans le respect de l'autonomie de chacun ;
- § Le devoir d'agir auprès de chacun et de la société toute entière afin de prévenir la population des risques liés à la consommation d'alcool et/ou des autres produits psychoactifs, et d'accompagner et soigner les personnes ayant une consommation excessive et/ou pathologique de l'un ou de plusieurs de ces produits.

Trois niveaux d'intervention.

L'action de l'A.N.P.A.A. a pour objectifs de permettre aux personnes en difficulté qu'elle rencontre, d'accéder à une qualité de vie meilleure sinon satisfaisante et de contribuer à leur insertion sociale, d'éduquer à la santé, de la promouvoir et de la restaurer, de prévenir les risques et de réduire les dommages et ce tout au long de la vie des individus, en prenant en compte toutes les interactions environnementales :

- pour la personne : l'informer pour susciter des comportements favorables à sa santé. L'accompagner dans ses choix, lui apporter soins et assistance lorsqu'elle est en difficulté, favoriser son autonomie, lui permettre de bénéficier d'espaces et de temps de réflexion et de discernement ;
- pour l'entourage : apporter les moyens de comprendre, de prévenir, de soutenir, d'accompagner et d'agir ou orienter ;
- pour la collectivité et dans le champ de l'addictologie : informer, prévenir, former des personnes relais. prendre position afin de concourir dans notre domaine à l'éducation et à la promotion de la santé ; rendre des services de soins et d'accompagnement cohérents avec les objectifs nationaux d'amélioration de la santé de l'ensemble de la population.

Les grandes orientations stratégiques.

- § Conforter le continuum d'actions - prévention, soin, intervention sociale - comme axe central du développement des activités tant dans le champ de l'alcoolologie que dans celui de l'addictologie ;
- § Renforcer l'action sanitaire et sociale, politique et médiatique dans le cadre de partenariats et de réseaux aux plans départemental, régional national et européen ; positionner l'A.N.P.A.A. comme une force de propositions capable d'influer sur les politiques publiques et la société ;
- § Développer et structurer la vie associative en ouvrant les instances élues de ses établissements aux acteurs de terrain partenaires de l'A.N.P.A.A.

Les axes opérationnels 2004 - 2008.

Conforter le continuum d'actions - prévention, soin, intervention sociale - comme axe central du développement des activités tant dans le champ de l'alcoolologie que dans celui de l'addictologie.

§ Eduquer à la santé et la promouvoir :

- Agir sur les comportements par des interventions précoces centrées sur la personne, à toutes les étapes de la vie et en tous lieux (milieu scolaire, personnes sous main de justice, publics vulnérable ou en situation de précarité, etc...) tout particulièrement dans les moments les plus critiques : jeunes (initiation, processus identificatoire, rites de passage, appartenance au groupe...), femmes enceintes (fragilisation psychologique de la périnatalité, alcoolisation foetale), troisième âge (dépression, isolement, dépendance...).
- Intervenir directement auprès des publics cibles ou par la formation de professionnels relais (enseignants, professionnels de la santé, du social, de la justice, de l'insertion, etc...) ;
- Susciter, développer et multiplier les partenariats pour réaliser ces actions.

- § Organiser, directement ou dans le cadre de partenariats formalisés, des consultations avancées ou des structures de proximité ayant pour objet l'accès aux soins, la réduction des risques et la prévention des dommages (par exemple : en entreprises, lieux d'accueil « bas seuil », points écoute, accueil d'urgence en cas de violences familiales...).

- Diffuser les outils relatifs au dépistage précoce et à l'intervention brève à tous les acteurs de santé et médico-sociaux et notamment auprès des médecins généralistes et du travail..., favoriser leur appropriation et former à leur usage.
- Renforcer l'accueil, le soin et l'accompagnement par les CCAA des patients alcoolodépendants ou dans l'usage nocif et, conjointement, promouvoir l'accès de nos structures aux consommateurs à risque.
- Formaliser la place des usagers tant en matière de prévention que de soin ou d'accompagnement social.
- Participer à la prévention et au dépistage précoce en matière de cancer (ORL...) et des comorbidités, notamment psychiatriques.
- Conforter les protocoles et référentiels de bonnes pratiques en clinique et en sciences sociales; concevoir, mettre en oeuvre et diffuser des formations, des outils et des méthodologies de prévention et de soin validés, réaliser et mettre en place des modules d'évaluation.
- Développer les techniques d'éducation thérapeutique et de suivi de l'observance, faire appréhender la gestion des situations à risque, sensibiliser au repérage précoce, former à l'intervention brève et aux entretiens motivationnels...
- Favoriser et généraliser l'application des recommandations des conférences de consensus et des bonnes pratiques en prévention comme en soin.
- Accroître les compétences des professionnels par le renforcement de la formation continue, l'utilisation d'outils et de supports méthodologiques validés, la mutualisation des connaissances et des expériences au sein de l'A.N.P.A. (rencontres régionales, commission régionales de formation, notamment) et dans le cadre de partenariats.
- Développer et systématiser l'évaluation, pour les établissements médico-sociaux et pour les équipes de prévention, par la mise en place de procédures et d'indicateurs correspondant aux orientations ou principes définis par le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale, l'ANAES, l'INSERM... ou conçus par l'A.N.P.A.A. dans sa dimension nationale (démarche qualité, projet d'établissement, logiciel GISPAC...).
- Initier (sur proposition de la délégation à l'évaluation et à la recherche ou du Conseil scientifique de l'A.N.P.A.A.) ou participer (sur appels d'offre présentés par les organismes de recherche, les universités, etc... français et internationaux) à des travaux de recherche cliniques, épidémiologiques, psychologiques, sociologiques, économiques...

Renforcer Faction politique et médiatique dans le cadre de partenariats et de réseaux aux plans départemental, régional, national et européen ; positionner l'A.N.P.A.A. comme une force de propositions capable d'influer sur les politiques publiques et l'évolution de la société.

- Accroître le rôle d'observateur de la société et de ses changements (suivi des modes de consommation, des nouveaux produits, des nouvelles problématiques, veille documentaire,...), anticiper les besoins des personnes et de la collectivité.

- Intervenir, s'impliquer. avoir un rôle d'interpellation sociale dans les débats de société au sein desquels l'alcoologie et l'addictologie doivent s'imposer : la santé, la vie sociale (l'exclusion, la précarité, la violence, la sécurité...) et culturelle, l'économie, le droit, la publicité...
Agir auprès des pouvoirs publics, des médias, du grand public en France et en Europe, organiser un << lobbying >>, être une force de proposition, de concertation, de contestation.
- Obtenir un véritable statut pour la prévention de proximité avec des moyens à la hauteur des enjeux et une pérennisation de ses financements ; la motivation, la continuité et la durée étant les maîtres mots en matière d'alcoologie et d'addictologie, celles-ci ne peuvent se concevoir sans reconnaissance des acteurs qualifiés et sans garanties budgétaires (la précarité des financements engendre celle des structures comme des personnels, entrave la formation continue et l'acquisition de nouvelles compétences, ce qui fragilise l'ensemble du dispositif et met en péril sa qualité et à terme sa pertinence et son efficacité).
- S'impliquer dans les programmes nationaux, régionaux et locaux de santé et d'actions sociales, de promotion de la santé.
- Etre présent dans les instances publiques et associatives qui décident, orientent ou mettent en oeuvre des actions territoriales dans notre champ de compétences (programmes régionaux de santé, d'accès à la prévention et aux soins, aux schémas régionaux d'addictologie, plans départementaux de prévention, conventions départementales d'objectifs santé - justice, actions en matière de sécurité routière...)
- Donner à l'échelon régional de l'A.N.P.A.A. les moyens humains et matériels d'être un interlocuteur privilégié des instances administratives et acteur des politiques de santé régionales.
- Susciter. participer, piloter des réseaux français et internationaux.

Asseoir le développement de la vie associative par une ouverture des instances élues aux acteurs de terrain partenaires de l'A.N.P.A.A.

- Créer une délégation à la vie associative chargée d'organiser et de soutenir les actions de développement de la vie associative.
- Faire mieux connaître l'association et susciter des adhésions par des actions de communication médiatiques à l'initiative de l'A.N.P.A.A. ou en partenariats, notamment au niveau national par le site Internet à développer et à faire vivre, et par le magazine *Addictions* dont la diffusion demande à être fortement accrue, et aux niveaux départemental et régional par la réalisation de bulletins locaux, l'organisation de temps de rencontres, l'implication plus systématisée dans les projets...
- Renforcer la participation effective des adhérents à la vie locale ou régionale de l'A.N.P.A.A. et les préparer à prendre des responsabilités grâce à la formation, au soutien et à l'encadrement des responsables en place, à la diffusion de documents d'information et d'outils méthodologiques adaptés.
- Conforter l'implication des adhérents, selon leurs compétences, aux projets d'actions, de la conception à la réalisation, valorisant ainsi leur bénévolat tout en leur permettant de partager leur savoir et de diffuser leur expérience.
- Développer l'application effective de la charte de la vie associative.